



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



* *
*

Séance du 09 Décembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

8 - AMELIORATIONS LIGNE A

8.4 - Marché n° 52M 2015 12624 M - Reprographie - Autorisation de signer le marché à conclure avec l'entreprise REPROCOLOR

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Le marché concerne les prestations reprographie, numérisation et impression numérique.

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 160, 161 et 169 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 07 septembre 2015 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 19 octobre 2015.

Le présent marché est un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 20 000 €HT et 80 000 €HT.

La durée de ce marché à bons de commande est de 48 mois.

4 entreprises ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du **3 novembre 2015**, agréé les **4** candidatures suivantes :

1. **MÉDIAGRAPH**
2. **COPY COLOR CENTER**
3. **REPROCOLOR**
4. **DSI (DISTRIBUTION SERVICES INDUSTRIELS)**

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance, du **24 novembre 2015** attribué le marché à l'entreprise **REPROCOLOR** pour un montant minimum de **20 000 € H.T.** et un montant maximum de **80 000 € H.T.**, le **Détail Estimatif** remis s'élevant à **24 948 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12624 M avec l'entreprise **REPROCOLOR** pour un montant maximum de **80 000 € H.T.**

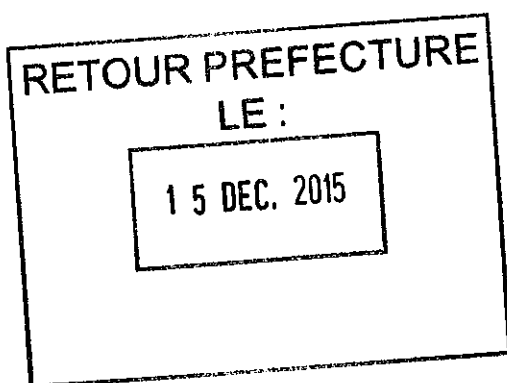
* *
*

- Le Comité Syndical :
 - Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **REPROCOLOR** le marché n° 52M 2015 12624 M concernant les prestations de reprographie pour un montant maximum de **80 000 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes", written over a horizontal line.

Jean-Michel LATTES